



FROM THE *flock*

JANVIER 2013 • VOLUME 10 • NUMÉRO 1

DANS CE NUMÉRO:

- 1-2 Biosécurité
- 3 Plan national d'éradication des EST
- 4 Salubrité des aliments à la ferme

Norme nationale volontaire en matière de biosécurité

Au cours des deux dernières années, la Fédération canadienne du mouton (FCM) a collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin d'élaborer une norme nationale volontaire en matière de biosécurité pour l'industrie ovine. La norme nationale en matière de biosécurité à la ferme pour les éleveurs de moutons et le guide connexe de planification ont été élaborés par un comité consultatif composé d'éleveurs, de vétérinaires, de chercheurs provenant du milieu universitaire et de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et de l'industrie.

La norme et le guide de planification de l'éleveur seront publiés au cours des prochains mois. Les organismes provinciaux du secteur ovin se chargeront de distribuer les documents aux éleveurs.

Quels sont les facteurs qui ont poussé au développement d'un ensemble de normes nationales volontaires en matière de biosécurité?

- Un nombre accru de nouveaux agents pathogènes
- Des changements dans la façon dont la maladie se répand et les populations qui sont touchées
- Les récentes épidémies au Canada d'ESB et de grippe aviaire touchant la volaille
- Un accent accru sur la prévention des maladies (indemnisation/assurance liée à des investissements dans les activités de réduction des maladies)
- Le déplacement de personnes et de marchandises à l'échelle internationale augmente le risque de maladie

Pourquoi élaborer une norme nationale?

- La protection des secteurs de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire bénéficie d'une attention renouvelée en raison des événements mondiaux liés aux questions de salubrité alimentaire et de santé des animaux, de nouvelles maladies, etc.
- L'agriculture moderne exige une approche holistique pour prévenir les maladies et briser le cycle de la maladie
- La nécessité d'un ensemble cohérent et minimal de pratiques reconnues en matière de biosécurité qui peuvent être :
 - appliquées lors de l'élaboration des plans de biosécurité agricole, et
 - mises en œuvre dans le secteur animal à l'échelle nationale.

NOUVELLES

Une nouvelle version électronique de From the Flock est disponible. Abonnez-vous ici: <http://eepurl.com/nb1lj>



Biosécurité

Pourquoi les normes en matière de biosécurité sont-elles importantes pour les éleveurs?

- Améliorer la santé et le bien-être des animaux
- Réduire l'utilisation de produits thérapeutiques
- Réduire au minimum le risque de perte de revenus agricoles
- Protéger la santé humaine
- Accroître la valeur du troupeau (protéger votre investissement)
- Préserver la santé du secteur des services agricoles

Comment les éleveurs peuvent-ils appliquer la norme?

- Coordonner et assurer la cohérence des activités et des résultats parmi les secteurs du bétail et de la volaille
- Permettre l'adoption de pratiques relatives à la biosécurité dans l'ensemble des exploitations ovines et dans toutes les régions du pays
- Adopter une approche structurée :
 - moins de surprises,
 - amélioration de la planification et des mesures de rendement,
 - possibilités d'une amélioration continue grâce à l'innovation
- Communiquer avec les partenaires commerciaux du Canada.

Take the guesswork out & put the **PROFIT** back in!



SheepBytes.ca Ration Balancer

40% of the cost of producing a market lamb is in the feed. Use the most effective tool to manage this critical aspect of your flock profitability!

SheepBytes is your online, cost-effective answer!

- Optimize Animal Performance
- Prevent Nutrition Problems
- Manage Feed Costs

Register Today!

For more information, and to see a demo of the software, visit

www.sheepbytes.ca

SheepBytes eliminates the guesswork and tedious manual calculations of one of the most important parts of your business.

I'm very impressed. This program has already helped us make a great improvement to our feeding system.

– Eric Verstappen, High Prairie, Alberta

Effective ration balancing, feed testing, feeding systems, feed waste monitoring, body condition scoring, and flock health management are all essential to achieving profitable sheep operations.

SheepBytes 2012 is an online program which provides data security and easy access from any computer, any time.



État d'avancement du Plan national d'éradication des EST

Par Corlena Patterson - Coordonnatrice nationale, projet sur la tremblante



Le début du nouvel an semble être le moment idéal pour informer l'industrie sur l'état d'avancement du Plan national d'éradication des EST et sur ce qui a été réalisé à ce jour. Le Plan national d'éradication des EST, géré par la Fédération canadienne du mouton en collaboration avec la Fédération canadienne nationale de la chèvre et la Société canadienne des éleveurs de moutons, a été lancé en 2010 avec l'objectif général d'éliminer la tremblante au Canada. Le projet englobe un certain nombre d'activités, notamment la réalisation d'une étude sur la prévalence de la tremblante dans le cheptel national de moutons et de chèvres, l'élaboration d'un plan stratégique d'éradication pour le secteur et l'administration continue du Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT).

Afin de procéder à l'étude de la prévalence de la tremblante (visant à évaluer l'étendue de la maladie au Canada), il faut d'abord obtenir un échantillonnage prélevé sur un nombre statistiquement important de moutons et de chèvres. Les données recueillies sont ensuite examinées et analysées par un épidémiologiste qui établit le niveau de prévalence. Le Plan national d'éradication des EST a demandé à l'ACIA de recueillir et de tester 15 000 échantillons prélevés sur des moutons partout au Canada dans le cadre de l'étude de prévalence. Les prélèvements ont commencé en décembre 2010 et se sont terminés en décembre 2012. En date du 31 août 2012, 11 237 des 15 000 échantillons prévus avaient été prélevés et analysés. Les résultats provenant des échantillons prélevés entre le 1er septembre et le 21 décembre 2012 seront disponibles en janvier 2013.

Les échantillons prélevés sur les chèvres sont collectés auprès d'éleveurs qui les soumettent aux fins d'essais. À ce jour, 592 échantillons de chèvre ont été collectés et analysés aux fins de dépistage de la tremblante du mouton. Les tests de dépistage de la tremblante chez la chèvre réalisés dans le cadre du Plan national d'éradication des EST se dérouleront jusqu'au 31 mars 2013. Tous les éleveurs qui désirent présenter des échantillons d'obex prélevés sur des animaux morts sont priés de communiquer avec Tremblante Canada au 866-534-1302 et des arrangements seront pris à cette fin.

Lorsque tous les échantillons de moutons et de chèvres auront été collectés et testés dans le cadre de l'étude de prévalence, les données seront analysées par un épidémiologiste de l'Université de Guelph.

Le rapport final de ce dernier sera utilisé par un comité directeur composé de membres de l'industrie et d'éleveurs, afin d'élaborer un plan stratégique à mettre en place pour éradiquer la tremblante. Ce plan stratégique sera destiné à l'industrie et il aura des éléments qui fonctionnent pour tous.

Le PVCTT compte de plus en plus d'éleveurs qui s'y inscrivent par divers moyens. À ce jour, 143 éleveurs se sont inscrits au programme et 61 éleveurs y sont actuellement inscrits. Ce programme offre aux éleveurs inscrits la possibilité de faire partie d'un programme qui diminue le risque de développer la tremblante au sein de leur exploitation, et les éleveurs certifiés sont reconnus par l'Agence canadienne d'inspection des aliments comme ayant atteint le statut de risque négligeable. Cela revient à dire que les éleveurs certifiés ne présentent pratiquement aucun risque de développer la tremblante du mouton au sein de leur exploitation et les animaux achetés auprès de ces éleveurs présentent des risques négligeables de propagation de la maladie. Une liste des producteurs inscrits au PVCTT est disponible sur le site Web de Tremblante Canada, www.scrapiecanada.ca.

Pour de plus amples renseignements sur le Plan national d'éradication des EST ou le PVCTT, veuillez communiquer avec Tremblante Canada au 866-534-1302 ou à l'adresse admin@scrapiecanada.ca.

Le Plan d'éradication national des EST est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du Plan d'action économique canadien. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la Fédération canadienne du mouton et ne représentent pas nécessairement celles de l'AAC.

Le nouveau MANUEL DU PRODUCTEUR du Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme est maintenant disponible!

Par Barb Caswell, coordonnatrice nationale du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF)

En novembre 2012, la Fédération canadienne du mouton a effectué le dernier examen du Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme de l'industrie canadienne du mouton et de l'agneau, conformément à la partie 1, Examen technique, du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Le programme, qui a été créé à la fin des années 1990 et au début des années 2000, a été soumis au premier examen technique en 2005. Depuis, les examens les plus rigoureux auxquels a été soumis le programme ont eu lieu au cours des dernières années. L'examen nécessite la participation du Comité permanent sur la salubrité des aliments à la ferme, composé d'éleveurs de tout le pays, ainsi que d'un vétérinaire. La FCM a toujours encouragé chaque éleveur et les associations de moutons de chaque province à formuler des commentaires concernant le programme, et continue de le faire. L'examen effectué par le comité technique de l'ACIA s'est fait avec la participation de ministères responsables de l'agriculture de chaque province, et d'un représentant du Programme des aliments du bétail de l'ACIA.

Les derniers examens ont donné lieu à une diminution de la taille du programme d'un tiers. Le programme comprend toujours trois sections. La section A contient les bonnes pratiques en matière de production qui aident à prévenir, à éliminer ou à réduire à des niveaux acceptables les risques liés à la sécurité alimentaire à la ferme. Le programme aide les éleveurs de moutons et d'agneaux à contrer les risques comme ceux que posent les résidus de médicaments, les aiguilles brisées et les résidus de pesticides. Plusieurs des bonnes pratiques en matière de production, dont il est question dans le manuel, seraient couramment mises en application sur chaque ferme, même si un programme officiel de salubrité des aliments à la ferme n'existait pas.

Selon les éleveurs, c'est la section B du programme qui leur procure de réels avantages; elle contient des modèles de registre qui les aident à démontrer et à vérifier la mise en œuvre de leur programme. La tenue de registres permet également aux éleveurs de mieux gérer leur troupeau. Par exemple, un

registre sur les traitements peut faire ressortir un problème récurrent. Enfin, la section C contient quelques questions qui aident les éleveurs à décrire certaines des procédures qu'ils utilisent sur leur ferme, comme l'identification des animaux; elle comprend également une liste de vérification qui leur permet d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme.

Il y a trois autres sections (D, E et F), présentées selon le même format, qui décrivent les pratiques devant être mises en œuvre par les producteurs de produits laitiers, en plus de celles des sections A, B et C.

Les risques dont le programme doit traiter n'ont pas changé de manière importante au cours des dix dernières années; en effet, on a surtout voulu faire en sorte de réduire le double emploi et de rendre les bonnes pratiques de production plus précises et plus faciles à comprendre.

Les personnes qui ont suivi une formation dans le cadre du Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme depuis 2010, soit en personne ou en ligne, y compris les personnes qui détiennent une attestation, recevront automatiquement un nouveau manuel par la poste. Si vous avez suivi une formation avant cette date, vous pouvez demander votre manuel en communiquant avec la coordonnatrice nationale du PCSAF (barbara@cansheep.ca). Le nouveau manuel peut également être téléchargé à partir du site de la FCM (www.cansheep.ca).

La FCM continue d'examiner et d'améliorer le programme et accepte avec plaisir les commentaires et les suggestions. Si vous avez des commentaires ou des questions à formuler concernant le nouveau manuel, ou le programme en général, n'hésitez pas à communiquer avec nous (barbara@cansheep.ca).